



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-2516 02595-20180619-DELIB27-DE
Reçu le 02/07/2018

Comité Syndical du 19 juin 2018

Délibération n°27/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le dix-neuf juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 30 mai 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Xavier Bonnefont, François Nebout, Didier Villat, Philippe Bouty, Guy Etienne et François Elie.
Mesdames Stéphanie Garcia, Martine Pinville, Fabienne Godichaud et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs William Jacquillard, Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot et Jérôme Sourisseau.
Madame Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Objet : Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis 2018 – Décision Modificative N°1

Le budget primitif 2018 du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, voté le 9 mars 2018, a permis à Magelis de couvrir les engagements pris pour l'année 2018 lors de la présentation des orientations budgétaires.

L'équilibre du budget s'établit comme suit :

- 6 177 262.77 € pour la section de fonctionnement ;
- 5 768 748.88 € pour la section d'investissement.

Une décision modificative n° 1 vous est présentée afin de procéder aux mouvements budgétaires destinés à ajuster les prévisions de crédits initiales.

→ Transfert au compte définitif :

Les ouvertures de crédits proposées visent à permettre la passation des écritures de transfert au compte définitif des dépenses liées à l'étude de faisabilité réalisée dans le cadre de l'opération Saintes/Traversière et initialement imputées aux comptes 2031 et 2033.

Investissement : ouverture de crédits

Recettes d'ordre Compte 041	3 960 €	2031 / Frais d'études – 3 600 € 2033 / Frais d'insertion – 360 €
Dépenses d'ordre Compte 041	3 960 €	2132 / Immeubles de rapport

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent – à l'unanimité – la Décision Modificative n°1 au Budget 2018, telle qu'elle est proposée ci-dessus.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 02 juillet 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 02 juillet 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 02 juillet 2018

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

